



GOUESNOU
DIMANCHE 1er MARS 2020

VIDE GRENIER et
FOIRE A LA PUERICULTURE

De 9h00 à 17h00

SALLE JEAN GOURMELON

Entrée 1,5€ - Gratuit pour les – 12 ans

Organisation : Club du Gouesnou Handball

Renseignements au 06 51 78 06 13

Mail : videgreniergouesnouhandball@gmail.com

✂-----

A renvoyer avant le 26 FEVRIER 2020

(toutes les rubriques doivent être renseignées afin de valider l'inscription)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : N° pièce identité :

Mail :

Plaque d'immatriculation :

N°RC (pour les professionnels) :

Réserve **table(s) de 3m10 *11 € =**

..... **1/2 table(s) de 1m 55 * 6 € =**

1 portant maximum/inscription (non fourni) * 3 € =

(dans la limite des places disponibles) **Total _____ €**

Bulletin d'inscription à retourner **obligatoirement accompagné du règlement par chèque** (libellé à l'ordre Gouesnou Handball) **et d'une copie recto/verso de la pièce d'identité**, à :

Gwenn LE ROY – 49 rue de Penhoat – 29850 GOUESNOU

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement, l'accepte sans réserve et déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 autres ventes de la même nature dans l'année.

Date :

Signature :

Règlement

1 : Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.

2 : Toute annulation devra se faire avant le mercredi précédent la manifestation, sinon la réservation restera due à l'organisateur, l'emplacement pourra être reloué sauf circonstances exceptionnelles dument justifiées.

3 : L'accueil des exposants aura lieu de 7h00 à 9h. Passé cette heure l'organisateur se réserve le droit de la réattribution de l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.

4 : Pour des raisons de sécurité, aucun emballage dépassant l'alignement des tables d'exposition côté public ne sera toléré.

5 : Par respect pour les organisateurs, le public et les autres exposants, le remballage ne pourra se faire avant 16h30.

6 : Les exposants seront autorisés à exposer si le bulletin d'inscription est signé et accompagné du règlement.

7 : Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations ou tout autre incident).

8 : La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le club du Gouesnou Handball.

9 : La vente d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.

10 : L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.

11 : Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation aux vide-greniers.

12 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.

13 : Tables et chaises fournies aux exposants (sous leur responsabilité) et 2 badges exposant maximum par stand.

14 : L'inscription à l'opération vide-grenier implique l'acceptation du présent règlement. Son non respect pourra entraîner une expulsion immédiate.